



COHÉSION SOCIALE

LA CARL CONFORTE SA POLITIQUE SOCIALE

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a signé vendredi 18 Mars 2022 des conventions en présence du président de la CARL Cédric Cornet, de Nicole Sinivassin, 3ème vice-présidente en charge de la commission développement social et des partenaires.

Publié le 22 mars 2022

C'est l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée sur le territoire de la CARL qui a permis de définir un plan d'actions afin de répondre de la façon la plus efficiente aux besoins de la population.

Différents acteurs locaux ont été signataires de ces conventions, qui permettront à la CARL de mener à bien sa politique sociale.

- > Mission Locale
- > Pôle Emploi
- > Guadeloupe Formation
- > CRESS IG
- > ACCORS
- > NQT

Des objectifs multiples

Ces partenariats visent des objectifs multiples :

- > Favoriser l'insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans,
- > Mettre en place des actions de prévention des conduites à risque au profit des jeunes de 12 à 25 ans, et des actions de promotion des compétences psycho-sociales à destination des élèves du second degré,
- > Accompagner les demandeurs d'emploi à s'insérer professionnellement,
- > Soutenir les jeunes diplômés vers un emploi durable,
- > Faire connaître l'ESS et accompagner les structures existantes dans leurs projets de développement,
- > Proposer des parcours de formations adaptés aux besoins de la population de la CARL

A terme, les conventions établies avec ces différents signataires permettront de renforcer la dynamique partenariale en vue d'une démarche de création du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), outil de développement local économique et social sur le territoire.

La création d'un PLIE est prévue dans la circulaire 99/40 du 21 décembre 1999. C'est un dispositif mis en œuvre par les collectivités territoriales et des intercommunalités afin de proposer un parcours d'insertion individualisé à ceux qui éprouvent des difficultés à intégrer le monde du travail.

Tères signatures de contrats Engagement Jeune

A cette occasion, 4 Contrats d'Engagement Jeune (CEJ) ont été signés.

Le nouveau dispositif d'accompagnement vers l'emploi remplace la Garantie Jeune. Elus et responsables des services d'insertion professionnelle ont ainsi signé symboliquement 4 nouveaux contrats d'engagement jeune.

<https://www.rivieradulevant.fr/informations-transversales/actualites/la-carl-conforte-sa-politique-sociale-742?>

Ce contrat est signé entre un jeune de 16 à 25 ans révolus, qui n'est pas étudiant, ne suit pas une formation et présente des difficultés d'accès à l'emploi et une Mission Locale ou Pôle Emploi. Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi.





**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE COCOT - SAINT-JEAN - SAINT-JEAN-DE-LOUË - LA DÉBIADE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00